

Prospectus du territoire (les communes de Bièvre et Vresse-sur-Semois)

Au 1er septembre 2014

Situation et localisation géographique

Transfrontalier avec la France, le territoire se situe en Belgique en province de Namur.

2 gares TGV entre 35 min et 1 h :

Charleville Mézières (FR)
Sedan (FR)

2 aéroports entre 120 km et 130 km :

Bruxelles Sud - Charleroi (BE)
Findel Luxembourg (LU)

Axes routiers :

N95 reliant Dinant à Bièvre
E411, la dorsale wallonne à 30 min

Caractéristiques des deux communes

Nature du territoire de Bièvre :

Bois 56,30%
Terres agricoles 34,70%

Nature du territoire de Vresse s/Semois :

Bois 72,70%
Terres agricoles 16,70%

Les offres :

Un lieu hors du commun pour un projet touristique de grande ampleur :

Les dolimarts, l'ancien "Club Med" de la région, offre un lieu idéal pour y installer un projet hôtelier ou un centre de vacances

Un zoning industriel à Bièvre :

Un zoning d'activité économique industrielle est à l'étude afin de doubler la superficie du zoning communal actuel

Un lieu particulier à Vresse s/Semois :

78 bunkers ayant appartenus à l'OTAN pouvant servir tant à l'entrepasage qu'à un concept nouveau dans le secteur touristique

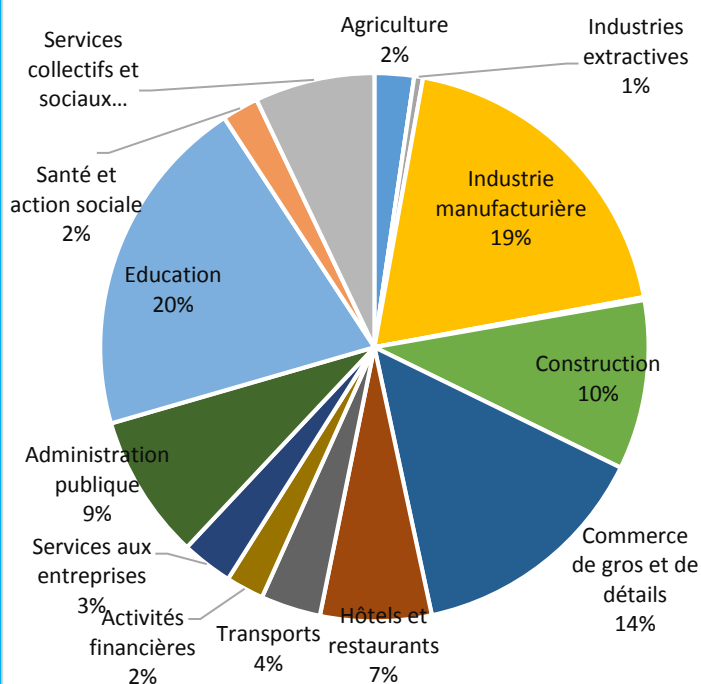
> Avantages d'investir sur ce territoire

- . Des secteurs présents en faible pourcentage
- . Présente un potentiel de croissance à long terme

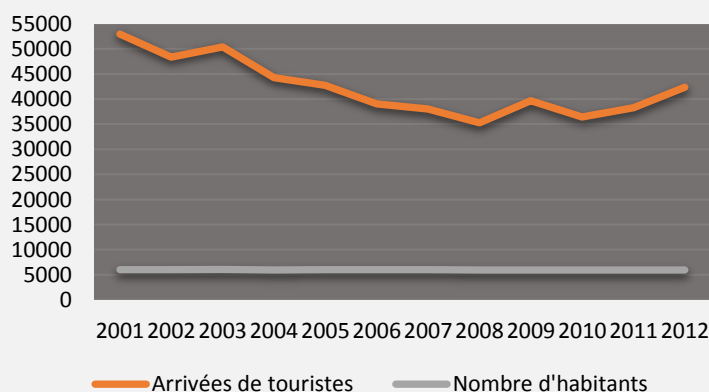
> Qui devrait investir ?

- . Les porteurs de projets commerciaux
- . Les groupes industriels et les start-up
- . Toutes personnes souhaitant investir dans le tourisme et/ou le secteur horeca

Les secteurs qui emploient à Bièvre et Vresse-sur-Semois



Durant les périodes de vacances, le territoire voit sa population augmenter de 600 %



Prospectus du territoire (les communes de Bièvre et Vresse-sur-Semois)

Au 1er septembre 2014

Les aides et supports financiers à votre disposition :

Les aides à l'investissement

Un pourcentage sur le montant d'investissement éligible :

- . Pour les Petites Entreprises, ces aides sont de l'ordre de 20 % à 30 % ;
- . Pour les Moyennes Entreprises, il est question de 10 % à 20 % ;
- . Pour les Grandes Entreprises, cela peut aller jusque 10 %.

Les aides à la recherche & au développement

Pour les PME, les aides sont de 40 % à 70 % (parfois 80 %) applicable sur le montant éligible (masse salariale d'un employé ou coûts d'un service ou de prestations).

Pour les Grandes Entreprises, il est question d'aides à hauteur de 40 % à 50 % du montant éligible.

Les incitants fiscaux

. Le taux d'imposition des sociétés est de 33,99 % mais peut être ramené à un taux effectif d'environ 25 % par le principe de la déduction pour intérêts notionnels. Dans certaines conditions, les PME dont le bénéfice n'excède pas 322.500 € sont imposées au taux de 24,98 %.

. Possibilité de pratiquer des amortissements accélérés ; Une exonération des bénéficiaires à concurrence de 14.140 € pour un emploi de chef de service des exportations ou au contrôle de qualité ; Une déduction fiscale de 14,5 % pour les investissements en R&D ; Une exonération d'impôts pour l'embauche de personnel qualifié à la recherche, à la qualité ou aux exportations (75 %) ; Une déduction pour revenus de brevets réduisant la fiscalité sur les revenus nets à 6,8 % au lieu de 33,99 % ; Une possibilité de transformer la déduction pour investissement en R&D en crédit d'impôt ; Une exonération de 80 % du précompte professionnel pour chercheurs employés dans la R&D

. Une exonération d'impôt des sociétés pour les sommes investies dans les œuvres audio-visuelles belges reconnues (régime du Tax Shelter).

. Un régime d'"entrepôt sous douane" qui évite d'acquitter immédiatement les droits en douane.

. Le taux de taxation des résidents étrangers varie progressivement de 25 % à 50 % maximum. Il n'y a pas d'impôt sur les grandes fortunes. Les contribuables résidents doivent déclarer leurs revenus mondiaux.

. Un statut spécial pour les cadres étrangers expatriés qui ne sont imposés que sur leurs revenus issus du travail effectué en Belgique.

Les incitants financiers

. Des structures publics (SRIW ; SOWALFIN ; les 9 invests régionaux ; SOCAMUT, SOFINEX, SOWACCESS, NOVALLIA) pour un soutien financier par des prêts , garanties, des participations en capital et des financements haut de bilan (capital à risque).

. Des structures privées regroupant des acteurs du capital à risque.

. Une aide à l'exportation et aux investissements étrangers avec un partenaire tel que l'AWEX.

Pour plus d'informations, l'Agence de Développement Local de Bièvre & Vresse-sur-Semois peut être contactée au +32 61 46 58 38 ou par email à l'adresse adl.bievre.vresse@gmail.com